

AVIS DES SOCIÉTÉS

Démarrage des souscriptions des parts d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée :

FCPR ReStart Fund

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83
du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents

Agrément du CMF N° 04-2026 du 26 février 2026

Visa N° 26-1172 du 17 mars 2026

La société de gestion CAPSA CAPITAL PARTNERS porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR ReStart Fund » commence le **mercredi 18 mars 2026**.

Le fonds « FCPR ReStart Fund » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	FCPR ReStart Fund
Siège social :	10 bis, rue Mahmoud Matri , Mutuelleville , 1002 -Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Objet social :	La participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés
Montant cible :	50.005.000 Dinars répartis en 50.000 parts A de 1.000 Dinars chacune et en 500 parts B de 10 Dinars chacune.
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Date d'agrément :	26 février 2026
Date de visa :	17 mars 2026
Fondateurs :	CAPSA CAPITAL PARTNERS et Arab Tunisian Bank (ATB)
Gestionnaire :	CAPSA CAPITAL PARTNERS
Dépositaire :	ATB
Distributeur :	CAPSA CAPITAL PARTNERS

Pour plus d'informations sur le fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR ReStart Fund», un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 17 mars 2026, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.